



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 mars 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2024-480 imposant une tarification pour les services de loisirs ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications /Règlements ».

Le Règlement numéro 2024-480 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 12^e JOUR DE MARS 2024

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe par intérim